



Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 19 septembre 2017

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
30/08/2017

Délibération n° B 2017-25

Marché téléphonie hors mobilité : autorisation à donner au Président pour signer les marchés avec les titulaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Clément PERNOT, François GODIN.

Etait excusé : Monsieur Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-27 du 15 décembre 2016 relative aux ajustements du guide interne des procédures de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

La téléphonie (hors mobilité) représente un budget de 136 000 € TTC par an.

Les marchés arrivant à échéance, un appel d'offres ouvert scindé en 4 lots a été publié le 29 mai 2017.

Il s'agit d'un accord cadré à bons de commande pour une durée de 2 ans.

N° lot	Désignation	Candidats
1	Abonnements sites	AEGE (orange)
2	Appels sortants vers local, national, international et mobiles	AEGE SFR
3	Accès VPN	AEGE ADISTA COMPLETEL
4	Accès internet	AEGE ADISTA COMPLETEL

Il est demandé au Bureau, après analyse des services, dans un premier temps de valider toutes les candidatures et d'admettre toutes les offres et dans un second temps d'autoriser le Président à signer les marchés avec les titulaires désignés par la CAO qui se réunit à l'issue du Bureau.

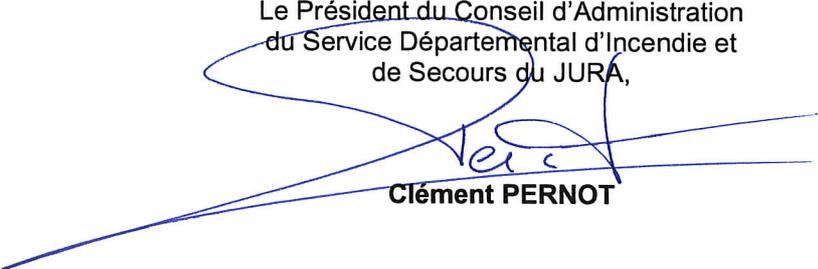
DECISION N° B 2017-25 DU 19 SEPTEMBRE 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour la téléphonie hors mobilité :

- valide toutes les candidatures et admet toutes les offres ;
- autorise son Président à signer les marchés avec les titulaires désignés par la CAO.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le - 3 OCT. 2017
Affiché le - 3 OCT. 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT